• Consultation publique sur 3 nouveaux permis de recherche d'huiles de schiste

Par Yves Maquinghen
Chargé de mission environnement

L'instruction des permis de recherche exclusifs d'hydrocarbure a repris après une interruption de ces démarches au cours de l'année 2011.

Désormais, ces demandes de permis entrent dans le cadre de la loi du 13 juillet 2011 qui interdit la technique de fracturation hydraulique pour l'exploitation des hydrocarbures non conventionnelles. Les demandes de permis exclusifs de recherche font également l'objet d'une mise à disposition du public pendant une durée de 30 jours, par voie électronique, dans des conditions lui permettant de formuler ses observations.

Les documents sont visibles sur la page du site du Ministère : http://www.developpement-durable.gouv.fr/Documents-mis-a-la-disposition-du.html

Carte donnant les périmètres des permis en cours d'instruction et délivrés en Ile de France dont ceux concernant le département de l'Aisne : http://maps.google.com/maps/ms?msid=218172642451470623036.0004b75c84f11af27bdbb&msa=0

Picardie Nature, membre du collectif Carmen, déplore vivement les modalités mises en place pour la consultation du public. Alors que 3 demandes de permis concernent le Sud de la Picardie, nous avons appris de manière inopinée la mise en ligne de ces documents et la consultation du public. Nous estimons que les conditions ne sont pas équitables pour l'instauration d'un véritable débat démocratique.

Bien que la loi du 13 juillet interdit l'utilisation de la fracturation hydraulique pour la phase d'exploitation, aucune garantie n'est apportée sur l'exploration de cette ressource non conventionnelle par d'autres techniques, tout aussi destructrices pour l'environnement et la santé humaine.

Picardie Nature vous invite donc à envoyer la proposition de réponse à la consultation (téléchargeable sur notre site) et à l'envoyer à l'adresse suivante : dgec-beph@developpement-durable.gouv.fr.

La consultation est ouverte jusqu'au 20 mars 2012.

Picardie Nature tient à rappeler que les trois points essentiels d'une politique énergétique durable sont la réduction des consommations, l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables.

Courriers téléchargeables sur le site

www.picardie-nature.org

Plus de renseignements, consultez aussi :

www.collectif-carmen.org